



Impôts et résidence secondaire

Par **carje**, le **05/03/2012** à **18:41**

Bonjour,

Actuellement, nous sommes propriétaires d'une résidence principale et d'une résidence secondaire (en location saisonnière avec une agence) en France.

Si nous partons travailler en tant qu'expatriés à l'étranger, que nous vendons notre actuelle résidence principale, est-ce que notre résidence secondaire actuelle devient une résidence principale pour les impôts, avec possibilité de location saisonnière ?

Merci à vous,
Cordialement.

Par **fabrice58**, le **07/03/2012** à **12:19**

Bonjour,

à partir du moment où vous partez travailler à l'étranger, la résidence restante est forcément une résidence secondaire puisque vous n'êtes plus résidents fiscaux français.

Le centre de vos intérêts économiques est hors de France dans ce cas.

Elle sera donc imposée en résidence secondaire comme avant.

Cdt